

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 18401
Numéro SIREN : 478 520 471
Nom ou dénomination : A.V.B.G.

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2021 sous le numéro de dépôt 137559

S.A.S. « AVBG »

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 45.000 €EUROS**

**Siège social : 7, rue Bayen
75017 – PARIS
RCS PARIS B 478 520 471**

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} Octobre 2021

Le 1^{er} Octobre 2021 à 10h00,

Les associées se sont réunies au siège social – 7, rue Bayen 75017 PARIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation orale et individuelle faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Mademoiselle BOULENGER Amélie

Née le 10 décembre 1974 à Versailles

Demeurant 7, Allée Claude Monet 92300 LEVALLOIS

De nationalité française,

Célibataire,

Propriétaire de quatre-cent cinq parts sociales,

Ci

405 parts

Mademoiselle BOULENGER Valérie

Née le 7 décembre 1967 à Versailles

Demeurant 81, Résidence de l'Isère , 73150 VAL D'ISERE

De nationalité française

Célibataire,

Propriétaire de quarante-cinq parts sociales,

Ci

45 parts

Total des associés présents

450 parts

Madame BOULENGER Amélie, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou réputés présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été tenus à leur disposition au siège social avant l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Couverture de l'action en nullité pour défaut de convocation,
- Prise d'acte de la démission des fonctions de Président de **Mademoiselle BOULENGER Amélie**,
- Nomination de **Mademoiselle BOULENGER Valérie** en tant que Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Puis le Président donne lecture de l'ordre du jour et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale constate que tous les associés sont présents et couvre l'action en nullité qui aurait pu être intentée pour défaut de convocation à la présente assemblée, dans les formes et délais fixés par décret, et ce, conformément aux dispositions de l'article L223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Mademoiselle BOULENGER Amélie** de ses fonctions de Président à compter du 1^{er} Octobre 2021.

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de sa gestion à **Mademoiselle BOULENGER Amélie**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée **Mademoiselle BOULENGER Valérie**, demeurant 81, Résidence de l'Isère 73150 VAL D'ISERE, aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mademoiselle BOULENGER Amélie, démissionnaire.

Mademoiselle BOULENGER Valérie déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales devant être effectuées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

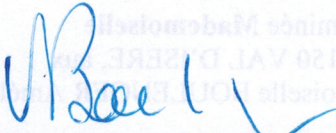
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et visé par les associés présents à l'assemblée.

Signatures

Madame BOULENGER Amélie

Associée



Madame BOULENGER Valérie
Président - Associée

Troisième résolution

Quatrième résolution

